



Motion de la section 14 du CNU contre l'évaluation HCERES

Au vu des rapports d'expertise produits par le HCERES dans le cadre de la vague E d'évaluation des formations et, face aux incohérences flagrantes et à la violence des conclusions desdits rapports, la section 14 du CNU, réunie en assemblée générale le 12 mars 2025, dénonce ce processus d'évaluation, source de résultats discutables et cause de souffrances au travail pour les personnels de l'enseignement supérieur.

Les résultats de la vague E en matière de formation, ainsi que les témoignages mêmes d'évaluateurs et d'évaluatrices montrent que le HCERES a pour objectif global de réduire le nombre de formations et s'est fait l'outil du gouvernement pour imposer l'austérité à l'ensemble de l'ESR.

La section 14 exige l'annulation des avis prononcés dans le cadre de la vague E et, considérant que le HCERES s'est définitivement discrédité dans le processus de cette évaluation, demande aux membres de la communauté universitaire et scientifique de se démettre de toute fonction auprès de cette instance d'évaluation.

Motion votée à l'unanimité